



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura



DOCUMENT DE PROJET

Titre du projet : Mise en réseau des Bibliothèques Nationales, archives et musées nationaux des Pays de la CEEAC

Région : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Pays : Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RD Congo, Sao Tome & Principe et Tchad.

Date de démarrage : Juin 2015

Date de clôture : Juin 2018

Agences d'exécution : UNESCO & CERDOTOLA

Référence du secteur UNESCO : Communication et Information

Référence du service CERDOTOLA : Bibliothèque/ Documentation

Coordinatrice du projet : Dibounje Madiba Marie Sophie

Résumé de contributions

Activités du projet : **318281** \$ soit

Coûts d'appui au programme (7%): **22279** \$

Budget total: 340560 \$

Enoncé du problème et résumé de l'action proposée.

Afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs De Développement Durable, l'UNESCO, le CERDOTOLA avec l'appui des Etats de la CEEAC se proposent d'accompagner les programmes de développement local à travers la diffusion des ressources documentaires et patrimoniales disponibles dans la sous-région Afrique centrale. L'objectif recherché est de faire connaître à toutes les parties prenantes au processus de développement, les données existantes dans ces pays, pour leur meilleure exploitation, afin de concevoir efficacement les stratégies de développement durable accompagnant les transformations sociales par le changement des comportements et la responsabilisation accrue des pays à la base. Dans cette perspective, l'UNESCO et le CERDOTOLA envisage d'appuyer les Etats de la CEEAC dans la mise en réseau des Bibliothèques Nationales, des musées nationaux, des Archives Nationales.

Le présent projet propose donc la mutualisation et le partage des ressources documentaires et patrimoniales de ces structures.

Après l'étude technique, l'identification des lieux, des personnes ressources et la définition des règles de gestion et de réseautage, les équipements seront installés et le personnel formé, les logiciels acquis. Un accent sera mis sur la diffusion des informations en ligne dans la zone CEEAC et la vulgarisation de ces structures localement. C'est un outil qui permettra de rapprocher les publics cibles de ces lieux de culture, d'information, d'apprentissage et d'échanges dans la sous-région Afrique Centrale.

I. Contexte et justification.

Selon l'UNESCO, « Est considérée comme bibliothèque, toute collection organisée de livres et de périodiques imprimés ou de tout autre document, notamment graphique et audiovisuel, ainsi que les services du personnel chargé de faciliter leur utilisation par les usagers à des fins d'information, de recherche, d'éducation ou de récréation ».

a) Les bibliothèques nationales

Les bibliothèques nationales ont une mission officielle de collecte de toute la production éditoriale d'un pays, par le biais du dépôt légal et de la mise en place de ce que l'on appelle la bibliographie nationale, c'est - à dire la nomenclature exacte de toute la production du pays.

Les archives nationales quant à elles sont des institutions publiques dont le rôle est de préserver le patrimoine documentaire. C'est la mémoire historique d'un pays.

Les musées sont des lieux d'éducation et de diffusion de l'art, de l'histoire ou des sciences. Ils ont la particularité d'acquérir, de conserver, d'étudier et de mettre en valeur des collections. Ils sont garants de la sauvegarde du patrimoine dans toute sa diversité et doivent le porter à la connaissance de tous.

A la suite de ces définitions, le point central de ces différentes structures reste et demeure la gestion de l'information. L'information, comme étant une donnée essentielle capable d'impulser le développement d'une Nation, d'un Pays ou encore d'un Etat. Malheureusement, ces structures constituent des parents pauvres de nos Etats. Pourtant, les médiateurs de l'information, tels que les bibliothèques, les archives, ou encore les media sont un capital essentiel pour aider les gouvernements à structurer et à comprendre les données pour le développement, en mettant à la disposition des individus et des communautés locales des informations utiles en matière de droits fondamentaux, services publics, environnement, santé, éducation, opportunités de travail et dépense publique afin de contribuer à orienter le développement de ces individus et de ces communautés. « Le droit à l'information serait une véritable transformation ».

L'accès à l'information pour ainsi dire favorise le développement en permettant aux individus, et notamment aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées entre autre:

- D'exercer leurs droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- D'être économiquement actifs productifs et innovants ;
- D'acquérir et appliquer de nouvelles compétences ;
- D'enrichir leur identité et leur expression culturelle.

Les recommandations de l'IFLA (Fédération internationale des associations des bibliothécaires et des bibliothèques) consignées dans la « Déclaration de Lyon sur l'accès à l'Information et au Développement » en 2014 viennent consacrer le caractère primordial de l'accès à l'information des communautés pour tout développement durable.

L'UNESCO et le CERDOTOLA se joignent donc aux pays de la CEEAC pour faire de l'accès à l'information une réalité en Afrique centrale.

Le présent programme commun de partenariat stratégique participe de la volonté des Gouvernements des pays de la CEEAC, du CERDOTOLA et de l'UNESCO de créer les conditions propices à la circulation de l'information entre nos pays en vue de promouvoir l'information et d'éducation pour tous d'une part et la conduite efficiente des actions en faveur de l'atteinte des OMD d'autre part.

La mise en place de ce réseau dans les dix pays de la CEEAC, va permettre de mobiliser et fédérer les bénéficiaires autour des initiatives conjointes de la sous-région en matière de développement de la communication et de l'information, la promotion de la culture Africaine, et la redynamisation de l'Education pour tous.

Il s'agira alors de renforcer les capacités des professionnels des structures nationales d'information sur le traitement de l'information, les technologies innovantes afin de repositionner ces structures dans le rôle d'acteurs de développement par le biais d'internet.

Les résultats de l'évaluation de ces lieux publics ayant mis en exergue les carences en formation, en exploitation des données et la vétusté des équipements. Le présent projet a pour ambition de remédier à ces problèmes.

Le paysage de l'information documentaire, muséal et archivistique se caractérise donc par un secteur informationnel en expansion. L'on remarque de plus en plus la multiplicité des structures documentaires mais avec une action portée vers le développement difficilement perceptible. L'on note une faible mobilisation des décideurs dans les actions de développement dans ce secteur. Peu de bibliothèques, archives sont informatisées, les musées y sont peu fréquentés par les nationaux. En l'absence d'un cadre logique du patrimoine documentaire de cette région, la méconnaissance ou encore l'inexploitation des publications produits dans la zone sont palpables.

L'accès aux TIC par exemple reste toujours limité pour les communautés de la sous-région. Ceci d'une part, en raison probablement des coûts prohibitifs d'accès à ces outils et d'autre part en raison même de leur inexistence. La mise en réseau des bibliothèques des pays de la zone Afrique Centrale devient une nécessité pour élargir l'accès à l'information de ces populations par l'usage des technologies modernes, afin de réduire la fracture numérique entre les populations rurales et urbaines et entre les populations d'un pays à l'autre. Par ailleurs, l'implantation des technologies modernes au sein des bibliothèques nationales, des musées et archives renforcerait les potentialités des utilisateurs de toute la région.

Mieux encore, les bibliothèques nationales pour ne citer que cette structure-là, sont des institutions qui jouent le rôle fondamental de fournisseur national pour l'information bibliographique et se doivent d'assurer une fonction d'expertise notamment dans des domaines comme la conservation des collections spécialisées. En tant que garante du dépôt légal, elles détiennent toutes les productions documentaires des états. Une plus-value pour la connaissance.

Cependant, les Bibliothèques nationales sont loin de détenir l'exhaustivité en matière de collections courantes spécialisées et leur mise en réseau en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information organiserait entre elle un partage des ressources documentaires.

Le présent projet vise, en mettant un accent particulier sur le renforcement des capacités des populations et des communautés locales par la mise à disposition d'une information de qualité, à développer des infrastructures nécessaires pour faciliter les flux informationnels et impulser le développement durable en zone CEEAC. Il ambitionne d'apporter les innovations nécessaires au bon fonctionnement des bibliothèques nationales de nos différents pays en favorisant ainsi leur expansion vers d'autres pays qui en sont encore dépourvues.

Les Bibliothèques nationales en réseau donne à faire connaître le patrimoine documentaires dispersés dans la région, comportant une information de qualité, exploitable et capable de stimuler un certain développement.

Avec l'appui des pays de la CEEAC c'est l'Afrique centrale qui entend désormais valoriser ses acquis documentaires à travers un portail commun de ses collections.

b) Les Musées :

Arriver à créer un pôle culturel et touristique inédit sur réseau afin d'amener les populations à se réapproprier leur patrimoine tout en contribuant à leur développement économique et social ; cette expérience originale en Afrique centrale, constituerait un formidable terrain d'étude et de diffusion mieux de visibilité de la culture Africaine où les problématiques muséales et plus largement patrimoniales sont partagées dans un contexte particulier.

Avec comme objectif global la mutualisation des ressources muséales de la sous-région. Le réseau créera ainsi les outils nécessaires à la préservation, la conservation, la restauration, la promotion du patrimoine matériel et du patrimoine immatériel. Il mise également sur la valorisation du patrimoine et l'aménagement culturel des états pour développer la région et la promouvoir sur le plan touristique. Les objectifs du réseau sont multiples :

sensibiliser la population des Pays de la CEEAC à ses valeurs culturelles afin d'aboutir à une réappropriation de son patrimoine matériel et immatériel ; innover par la création d'un pôle culturel inédit en Afrique noire ; publier un programme de sécurisation et d'inventaire du patrimoine ; organiser un réseau d'Afrique Centrale pour une démarche concertée sur les territoires de la CEEAC ; répondre aux attentes de développement économique rural et urbain des populations afin d'améliorer leurs conditions sociales (principalement par la création d'emplois).

c) Les Archives :

Sous les auspices de l'UNESCO et du CERDOTOLA, le réseau regroupera d'une part des bibliothèques et des archives nationales patrimoniales et d'autre part des musées nationaux des Etats membres de la CEEAC. Avec comme objectif global la mutualisation des ressources documentaires Archivistiques de la sous-région.

L'intérêt de la coopération entre les Archives pouvant s'évaluer sous différents aspects : l'économie de moyens qui permet un vrai partage des tâches ; l'amélioration du service rendu à la communauté des utilisateurs, sur place ou à distance et enfin, un aspect d'ordre plus politique et stratégique, le positionnement des archives au sein d'un réseau.

Les missions dévolues à la préservation et à la conservation seront de collecter le patrimoine Archivistique national, couvrir tous les champs de la connaissance et d'information, et le mettre à la disposition de tous en utilisant les technologies les plus modernes de transmission de données, pour une consultation à distance et en temps réel.

II. Interventions :

II -1.Les interventions de l'UNESCO

Les interventions de l'UNESCO en zone CEEAC ont été guidées par sa stratégie institutionnelle globale. La Stratégie à moyen terme global, approuvée pour la période 2008-2013, s'articule autour d'un thème fédérateur - Contribution de l'UNESCO pour la paix et le développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, la science, la culture et de la communication. La stratégie relie le mandat et le rôle de l'organisation d'une part et la mondialisation à visage humain, d'autre part. Deux objectifs transversaux sont intrinsèques à tous les programmes: l'éradication de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et la contribution des technologies de l'information et de la communication à l'éducation, la science, la culture et de l'information, et la construction des sociétés du savoir.

En 2010, l'UNESCO a lancé un projet de numérisation des archives sonores et écrites de la radiotélévision centrafricaine avec le financement (10.000.000 FCFA) du PIDC. Le projet a permis la formation de 10 cadres aux techniques de traitement et de digitalisation des archives audiovisuelles sonores et écrites plus l'équipement de cette radio sur ces questions. Ce renforcement des capacités humaines, techniques et organisationnelles, afin de promouvoir l'accès à l'information.

S'appuyant sur son expérience sur les radios communautaires, l'UNESCO fut l'une des premières institutions à promouvoir le concept de centres multimédias communautaires (CMC) à l'échelle internationale. Les CMC tirent parti des synergies entre la radio et les TIC pour contribuer au développement rural. Ils améliorent l'accès à l'information, les connaissances et l'éducation; ils offrent des possibilités de communication, de production et d'échange d'informations et assurent la liaison entre les communautés. La mise en réseau des Bibliothèques publiques, est une activité de l'Unesco qui a commencé par sa première phase de formation au TCHAD à Ndjamena en 2012.

II-2.Les interventions du CERDOTOLA

Le CERDOTOLA a entrepris depuis plusieurs années sa relance, porté par la profonde conviction qu'il n'est plus que jamais appelé à affirmer sa vocation motrice de la valorisation et de la promotion du patrimoine immatériel des peuples africains. Le projet de renaissance culturelle africaine sur lequel s'adosse le CERDOTOLA atteste de son engagement à l'action pour le développement durable de l'Afrique centrale. C'est ainsi qu'en 2012, il s'est associé à l'Université Libre de Bruxelles à travers le projet de valorisation de la littérature grise d'Afrique centrale, lequel projet consistait à numériser et à mettre en ligne les thèses et mémoires soutenus en Afrique centrale, sur l'Afrique centrale, dont les thématiques se rapportent à l'univers traditionnel. L'objectif visé étant de faire connaître cette documentation scientifique pour une meilleure définition des politiques culturelles de développement.

Avec comme finalité la création de la bibliothèque numérique d'Afrique centrale. Mieux encore, en 2014, il a acquis un serveur appelé ALORA « The Archive of Languages and Oral Resources of Africa » grâce à un partenariat avec Max plan institut, serveur unique en Afrique pour assurer la sauvegarde et la diffusion des traditions orales africaines.

Ces projets pour ne citer que ceux-là témoignent de la pleine mesure du CERDOTOLA à faire du droit à l'information son credo défendu dans sa vision stratégique.

II- Le projet :

L'apport du Projet :

Sous les auspices de l'UNESCO et du CERDOTOLA, le réseau regroupera d'une part des bibliothèques et des archives nationales patrimoniales et d'autre part des musées nationaux des états membres de la CEEAC. Avec comme objectif global la mutualisation des ressources documentaires de la sous-région. L'intérêt de la coopération entre les bibliothèques pouvant s'évaluer sous différents aspects : l'économie de moyens qui permet un vrai partage des tâches ; l'amélioration du service rendu à la communauté des utilisateurs, sur place ou à distance et enfin, un aspect d'ordre plus politique et stratégique, le positionnement des bibliothèques au sein d'un réseau.

Les missions dévolues à la Grande bibliothèque seront de collecter le patrimoine documentaire national, couvrir tous les champs de la connaissance, et le mettre à la disposition de tous en utilisant les technologies les plus modernes de transmission de données, pour une consultation à distance et en temps réel.

Les initiatives menées à ce jour ont permis des progrès considérables et des améliorations dans le secteur d'information dans la zone CEEAC. Toutefois, un certain nombre de lacunes subsistent encore :

- la capacité d'assurer l'appropriation et la durabilité des bibliothèques publiques, des musées et des archives publiques n'est pas encore pleinement établie, et l'organisation mise en place pour fournir un soutien et représenter les bibliothèques a encore des faiblesses organisationnelles ainsi qu'une capacité limitée à fournir un soutien à ses membres. Toutefois, le processus de sensibilisation et mobilisations des bénéficiaires autour du projet sera permanent dans le but de renforcer l'appropriation et assurer ainsi la durabilité du projet et sa mise en réseau élargie ;
- la pertinence de la mise en réseau n'est pas encore pleinement appréciée. Le projet en cours va aider à recadrer les possibilités de connexion avec les réseaux existants, les amener vers un réseau global fort en AFRIQUE ;
- la mouvance grandissante des réseaux des bibliothèques publiques est encore loin de répondre aux besoins;
- Bien que l'acceptation et l'enthousiasme à l'égard de cette mise en réseau des bibliothèques soient élevés, le concept de leur existence en une plate-forme n'est pas encore établi;
- La production et la diffusion des contenus n'est pas encore aux niveaux escomptés en termes de qualité et de quantité;
- Le manque de connaissances et de sensibilisation sur les droits à l'information et l'accès à l'information en particulier dans la zone CEEAC; le faible niveau de professionnalisme dans la documentation les archives et la conservation, et la capacité limitée des professionnels à diffuser les informations.

L'amélioration de l'accès à l'information et à la connaissance est jugée essentielle à la réduction de la pauvreté, en particulier en Afrique Centrale. Elle ne pourrait être atteinte sans les bibliothèques publiques de qualité et le droit à l'information. Le fait de renforcer le professionnalisme des musées des archives et des Bibliothèques et leurs permettre de remplir leur mission d'informer avec intégrité est essentiel pour leur crédibilité et leur statut dans la société. La sensibilisation aux droits de citoyen à l'information est encore très limitée, en particulier dans la zone CEEAC. La continuation de la formation et du plaidoyer seront nécessaires pour assurer un environnement effectif de l'accès à l'information.

A. OBJECTIFS DU PROJET

1. Objectif de développement

Le principal objectif du projet est de contribuer efficacement au développement des TIC et surtout promouvoir l'accès à l'information et au savoir et partant à la réduction de la pauvreté à travers des bibliothèques nationales, la culture, et les informations archivistiques spécifiques au développement des nations, grâce à un accès élargi à l'information et aux connaissances pertinentes, ainsi que l'amélioration de l'environnement de l'accès à l'information et au savoir, toute chose qui renforce la capacité des pays à participer activement à la vie nationale et globale.

2. Groupes cibles

Le présent projet vise des bénéficiaires immédiats et lointains.

Les bénéficiaires immédiats comprennent:

- Les Bibliothèques nationales des pays de la CEEAC et des Musées Nationaux et des Archives nationale des pays concernés;

Les bénéficiaires lointains sont les suivants:

- Toutes les initiatives régionales reposant sur l'information et la communication, le Knowledge management et la culture.
- Les citoyens mieux informés de leurs droits, et avec un accès à l'information pertinente à travers le réseau;
- Les gouvernements de la sous-région se basant sur les ressources documentaires et informationnelles des Bibliothèques nationales, les musées, des archives publiques afin d'établir des meilleures stratégies de développement.

2. Structure

Le projet sera exécuté par le Bureau UNESCO de Yaoundé et le CERDOTOLA qui assureront la liaison avec les autorités nationales compétentes en charge des bibliothèques nationales, des musées nationaux et des archives publiques et mis en œuvre avec des partenaires potentiels tels que Bibliothèques sans frontières (BSF)

Une équipe de projet comprenant un coordonnateur de projet, un coordonnateur adjoint, assistante administrative, deux assistants et archiviste sera nommée et située au Bureau UNESCO de Yaoundé et au CERDOTOLA. Cette équipe sera responsable de la coordination et l'harmonisation de la mise en œuvre des activités du projet.

3. Rôle et assistance de l'UNESCO et du CERDOTOLA

La raison d'être d'une assistance de l'UNESCO se trouve dans le mandat de l'Organisation, les objectifs stratégiques et les priorités en matière de communication et d'information, de l'Education et de la culture. Elle est également basée sur son expertise et son implication intensive dans le développement de moyens de communication et d'information dans la sous-région et le renforcement des capacités à utiliser la communication et l'information dans le développement national et international, réduction de la pauvreté en particulier et la gouvernance démocratique. La fourniture d'une assistance pour développer, renforcer et consolider les moyens de communication; étendre l'accès aux technologies de l'information et de communication pour les nations et les groupes marginalisés; améliorer l'accès à un contenu approprié, et promouvoir des actions des organismes professionnels des informations et de la connaissances visant à renforcer l'accès à l'information à la promotion de la paix à travers la culture et les droits informations ressortit des domaines prioritaires du programme Communication et Information de l'UNESCO. Ces actions sont en ligne avec deux des objectifs stratégiques à moyen terme de l'Organisation pour 2008-2016 dans le domaine de la communication et l'information, à savoir (i) la

promotion de la libre circulation des idées et l'accès universel à la connaissance, et (ii) l'accès pour tous à l'information et des technologies de communication.

Comme indiqué dans la section sur les interventions de l'UNESCO, l'organisation a été largement impliquée dans la dernière décennie dans le renforcement de la capacité (les ressources humaines et infrastructures) de la communication médiatique dans la sous-région afin de leur permettre de mieux contribuer aux processus nationaux de développement et la gouvernance démocratique dans les pays. L'Organisation met en œuvre un projet visant à étendre les avantages des technologies de communication et d'information pour les pays de la CEEAC à travers la création de ce réseau Africain, servant de canal d'information et de connaissances ainsi que le contenu approprié pour le développement.

Le projet proposé vise à consolider les progrès et les réalisations faites par ces initiatives et veille à leur viabilité à long terme en renforçant la capacité du réseau national et international de l'accès à l'information et lié à des groupes de la société civile travaillant dans la communication et l'information.

4. La stratégie du projet et les modalités de mise en œuvre

Le projet portera sur cinq grands axes considérés comme cruciaux pour l'autonomisation du réseau dans les pays pour l'accès accru à l'information et aux connaissances :

- Créer des partenariats stratégiques avec des acteurs tels que la Coordination internationale du Réseau des bibliothèques d'Afrique Centrale pour la Gestion durable des ressources éducationnelles dans le secteur de l'éducation de la communication et de l'information et de la culture. Ceci viserait à renforcer les efforts visant à promouvoir l'accès à l'information et aux connaissances et à sensibiliser sur les droits d'accès à l'information dans tous les secteurs de la société Africaine;

Élargir l'accès à l'information grâce à la consolidation de l'approche communauté internationale, intégrant le réseau des bibliothèques des pays du Grand Lac, et d'autres réseaux pouvant reconnaître l'impact des TIC sur l'acquisition des connaissances et contribueront à la durabilité des sources locales et des points de communication et d'information;

- Étendre le réseau en l'intégrant au réseau global, en intégrant de nouveaux éléments dans les échanges existants et l'intensification de l'initiative actuelle. Ce serait conçu pour contribuer à la réduction de la pauvreté et l'autonomisation par l'accès accru à l'information et des connaissances au niveau régional et Africain;
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles en formant des bibliothécaires et des conservateurs et de fournir des services consultatifs et une assistance technique aux promoteurs des musées et des livres.
- Adopter un logiciel avec des contenus diversifiés et des accessibilités pour toutes les bibliothèques et l'utiliser si possible non seulement pour les musées mais aussi pour les archives et diffuser à travers le réseau qui est comme un centre de support.

III. RESULTATS ATTENDUS ET LES PRINCIPALES ACTIVITES

Objectif immédiat 1: Développer et consolider la mise en place du réseau des bibliothèques Nationales, des bibliothèques universitaires, des musées nationaux et archives publiques de la zone CEEAC.

Résultat 1.1: le réseau des bibliothèques nationales, archives publiques, musées publiques et en place et opérationnel

Activité 1: Sensibilisation, identification des sites, des partenaires locaux, et leur briefing

Activité 2: Sélection des points focaux et techniciens des de ces points focaux

Activité 3: Formation initiale et de remise à niveaux (in situ)

Activité 4: équipement des locaux devant abriter le projet

Activité 5: Acquisition et installation des équipements

Résultat 1.2: 21 bibliothèques réhabilitées et connectées au réseau

Activité 1: Sensibilisation et mobilisation des populations cibles.

Activité 2: état des lieux des locaux.

Activité 3: Formations de remise à niveaux du personnel (gestionnaires de ces bibliothèques),

Objectif immédiat 2: Développement des capacités des 24 bibliothécaires, archivistes et conservateurs dans le traitement et la gestion des bibliothèques.

Résultat 2.1: Capacités des bibliothécaires, archivistes et conservateurs dans le traitement et la gestion des bibliothèques du réseau améliorées.

Activité 1. Formation des bibliothécaires, archivistes et conservateurs dans le traitement des questions liées à la gestion des bibliothèques archives et conservation du patrimoine culturel faite.

Activité 2 : Formation sur les questions liées à l'actualisation des informations du réseau.

Activité 3 : Formation sur les techniques de suivi des inventaires et de maintenance.

Résultat 2.2. Capacités des gestionnaires et des techniciens améliorées sur les questions de l'accès à l'information et au savoir d, éthique et déontologie et droit à l'information.

Activité 1: Formation des gestionnaires et techniciens sur les questions d'accès à l'information et droit à l'information.

Activité 2 Formation des gestionnaires et techniciens sur l'éthique et la déontologie professionnelle.

Objectif immédiat 3: Production et la diffusion des contenus à l'échelle sous régionale.

Résultat 3.1: Communautés formés et informés notamment sur les contenus correspondant à leurs besoins.

Activité 1: Elaboration d'un plan de développement du réseau comportant les thématiques des besoins de la sous-région.

Activité 2: Production et diffusion des informations et des connaissances.

Activité 3: Appui aux programmes d'échange de connaissance entre les différents réseaux.

A. Pertinence des résultats attendus du projet

D'ici la fin du projet, le réseau des bibliothèques (musées, y compris archives) sera élargi et fonctionnera mieux, assurant ainsi la production et la diffusion de l'information et des connaissances en quantité et qualité importante et en s'orientant vers la durabilité. Le réseau sera élargi à la zone CEMAC. L'appropriation et la capacité des pays de l'Afrique Centrale à gérer le réseau seront également renforcées. Les pays auront non seulement accès à l'information produite, mais aussi sur des questions telles que la connaissance de la culture. En outre, des mesures essentielles seront prises pour sensibiliser sur les droits et libertés des citoyens en matière d'information et de communication. Le professionnalisme des bibliothécaires, conservateurs et archivistes sera amélioré.

B. La capacité de mise en œuvre de l'UNESCO

En tant qu'institution spécialisée du Système des Nations Unies, l'UNESCO contribue à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. Elle a plus de 60 ans d'expérience dans la mise en œuvre des principes et valeurs universelles.

Vu l'expérience et l'expertise de l'UNESCO, le Bureau de Yaoundé a réalisé les projets suivants :

- 20 radios communautaires au Cameroun (financement PNUD Yaoundé) ;

- 01 CMC dans la presqu'île de Bakassi financé par le Gouvernement japonais ;
- 01 radio communautaire dans le cadre du «*Delivery as One*» à Garoua Boulai (zone de réfugiés centrafricains, financement Système des Nations Unies au Cameroun) ;
- 1 radio communautaire au Congo dans la région du Pool (financement PNUD Brazzaville) ;
- 02 radios communautaires à Léré et Koumra au Tchad (financement PNUD Ndjamena) ;
- 01 radio du parlement au Rwanda (financement PNUD Kigali) ;
- 05 radios communautaires en République Centrafricaine dans les zones encore en conflits (financement Peace Building Fund);
- 02 autres radios communautaires en cours de réalisation dans le cadre du Programme «Villages du Millénaire», à Maroua 1^{er} et Meyomessi (Japon/Cameroun/Système des Nations Unies au Cameroun).
- La digitalisation des archives sonores et écrites à la radiotélévision Centrafricaine projet financé par le PIDC.

a. La stratégie d'exécution

Pendant les 03 années de l'exécution du projet, il s'agira de mettre en réseau les bibliothèques nationales, les musées nationaux et les Archives Nationales des dix pays de la CEEAC : rénovation des équipements, formation des personnels à l'utilisation du réseau, à la production/diffusion des informations, formation des gestionnaires des bibliothèques nationales, des musées nationaux et Archives Nationales à cet outil régional.

1^{ère} année :

- Les dix pays sont sensibilisés;
- La première phase de formation du personnel est faite
- L'acquisition des équipements est faite
- Démarrage des activités de la 2^{ème} année (sensibilisation et mobilisation des personnes à former dans le cadre de la deuxième phase)

2^{ème} année :

- Etat des lieux des différents sites ;
- 2^{ème} phase de formation du personnel
- Première phase d'installation des équipements
- Démarrage des activités de la 3^{ème} année (sensibilisation et mobilisation des acteurs pour la restitution).

3^{ème} année :

- Les bibliothèques nationales, les musées nationaux et les archives nationales installés ;
- Les bibliothèques nationales, les musées nationaux et les archives nationales mises en réseau ;
- Formation du personnel et des gestionnaires du réseau terminé
- Production des tests de diffusion en réseau
- Restitution et production du rapport Général des activités

b. Les différentes phases de la mise en œuvre.

► Phase 1: Prise de contact avec des sites : Critères de sélection

Une étude préalable sera menée pour évaluer les sites nationaux. Les critères d'évaluation seront les suivants :

- Engagement de la structure à pérenniser le projet, l'intérêt et l'adhésion des bénéficiaires doivent être clairement exprimés ;
- Dynamisme local et national : la capacité du pays à pérenniser un projet de mise en réseau de leur bibliothèque nationale, de leur archives nationales et de leur musée national ;

- Mise à disposition des locaux appropriés pour la protection des équipements;
 - Mise en place d'un personnel de gestion ;
 - Volonté du gouvernement à accompagner le projet.
- ▶ **Phase 2:** Sensibilisation des populations
 - ▶ **Phase 3:** Etablissement du cadre juridique et institutionnel.
 - ▶ **Phase 4:** Aménagement des locaux
 - ▶ **Phase 5 :** Commande et installation des équipements.
 - ▶ **Phase 6:** Etudes diverses
 - ▶ **Phase 7:** Formations diverses
 - ▶ **Phase 8:** Installation des équipements
 - ▶ **Phase 9 :** Restitution, Lancement et inauguration
 - ▶ **Phase 10:** Rapport Général du projet

Après l'inauguration, les pays doivent être en mesure de faire fonctionner leur réseau de manière autonome.

IV. Partenariat

1. Les rôles des partenaires

a. Le gouvernement devra:

- Coopérer activement dans la planification, la facilitation et l'évaluation des activités du projet;
- Soutenir et faciliter la mise en œuvre à tous les niveaux administratifs;
- La validation des dossiers administratifs et techniques présentés par les institutions abritant le projet ;
- La participation à la formation des personnels des bibliothèques, des musées et des archives en cause, sur les aspects relevant de leur domaine de compétence.
- La facilitation d'exonération des taxes

b. Les Structures

Elles devront :

- Mettre à la disposition du projet les locaux devant abriter les équipements du projet
- Obtenir les autorisations administratives et légales ;
- Prendre en charge le personnel

c. L'Ambassade du Brésil, l'Ambassade du Japon, l'Union Européenne, AUF, CERDOTOLA, UNESCO, IDEP

- Mise à disposition des fonds ou de l'expertise.

d. L'UNESCO

- Les installations de bureau pour l'équipe de projet;
- Les services administratifs

e. CERDOTOLA

- Participation à la matérialisation du projet.
- Contribution à la réalisation de l'atelier de sensibilisation. Soit 35% du budget global.

f. Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC)

- Participation aux mécanismes de suivi et d'évaluation
- Contribution au financement du Projet
- Organisation de l'atelier de restitution des travaux et suivi par la pérennisation du projet dans la sous-région Afrique Centrale.

2. Durabilité / Pérennisation du Projet.

Pendant la mise en œuvre du projet, l'UNESCO et le CERDOTOLA renforceront les capacités institutionnelles de la Direction de la culture publique du Ministère de la Culture qui a pour mandat d'assurer l'encadrement et le soutien de l'État à la mise à disposition des informations et le suivi de la régulation des activités de la communication publique, afin de pérenniser les acquis du projet après sa phase de mise en œuvre.

3. Hypothèse et risques.

La mise en œuvre du projet est basée sur les hypothèses et les risques suivants:

- Le cadre juridique et politique qui permet le développement national, en particulier dans les activités de communication, la libre circulation de l'information et la mise en place des bibliothèques, des musées, des archives ne seront pas modifiés de quelque façon qui affectent négativement le projet;
- Les organisations bénéficiaires engageront du personnel, des matériaux et des locaux pour la mise en œuvre des activités pertinentes du projet et fournir des rapports en temps opportun;
- La disponibilité en temps opportun des fonds du projet;
- La mauvaise qualité et coût de l'énergie et des infrastructures de télécommunications peuvent provoquer des interruptions fréquentes dans les activités et la connectivité fiable, avec des effets négatifs sur les activités de circulation de l'information dans le réseau ;
- La mobilité rapide du personnel et leur instabilité au poste compte tenu des affectations du personnel qui est de l'état.

4. Suivi et Evaluation.

Un comité de suivi, composé de représentants des gouvernements de la zone CEEAC, les représentants des réseaux des pays du grand LAC, l'UNESCO, le CERDOTOLA et **L'Ambassade du Brésil, l'Ambassade du Japon, l'Union Européenne, AUF**, assureront le suivi du projet. Des réunions d'examen annuelles seront organisées et des rapports d'étape réguliers seront fournis. A la fin du projet, une évaluation externe sera réalisée afin d'évaluer les résultats du projet.

V. Le Chronogramme d'activités

De : 1 ^{ère} année													
A : 3 ^{ème} année													
Activités	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme de mise en œuvre
Année 1 : Développer et consolider la mise en place du réseau des bibliothèques nationales, des musées nationaux et archives Nationales de la zone CEEAC.													
• Choix des sites Les dix pays sont sensibilisés;													CERDOTOLA/ UNESCO
• La première phase de formation du personnel est faite													UNESCO/CERDOTOLA
• L'acquisition des équipements est faite													
• Démarrage des activités de la 2 ^{ème} année (sensibilisation et mobilisation des personnes à former dans le cadre de la deuxième phase)													
Année 2 : Développement des capacités du personnel dans le traitement des documents, l'actualisation et la mise en réseau des données.													
• Etat des lieux des différents sites ;													CERDOTOLA/UNESCO
• 2 ^{ème} phase de formation du personnel													UNESCO/CERDOTOLA
• Première phase d'installation des équipements													
• Démarrage des activités de la 3 ^{ème} année (sensibilisation et mobilisation des acteurs pour la restitution).													
Année 3 : Production et la diffusion des contenus à l'échelle sous régionale													
• Les bibliothèques nationales, les musées nationaux et les archives nationales installés ;													CERDOTOLA/UNESCO
• Les bibliothèques nationales, les musées nationaux et les archives nationales mises en réseau ;													UNESCO/CERDOTOLA
• Formation du personnel et des gestionnaires du réseau terminé													

